

Notes

QUI PEUT VOUS accompagner ?

- Le juriste du point-justice pénitentiaire
- Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP)
- L'assistant social présent en établissement pénitentiaire
- La Banque de France (intervention possible en fonction de l'établissement pénitentiaire)

Autres organismes locaux pouvant m'accompagner :

Sollicitez de l'aide car vos problèmes financiers ne peuvent se résoudre par eux-mêmes et ils compliqueront votre situation à la sortie de détention.



SERVICE DE L'ACCÈS AU DROIT
ET À LA JUSTICE ET DE L'AIDE AUX VICTIMES



GUIDE DES DÉTENUS



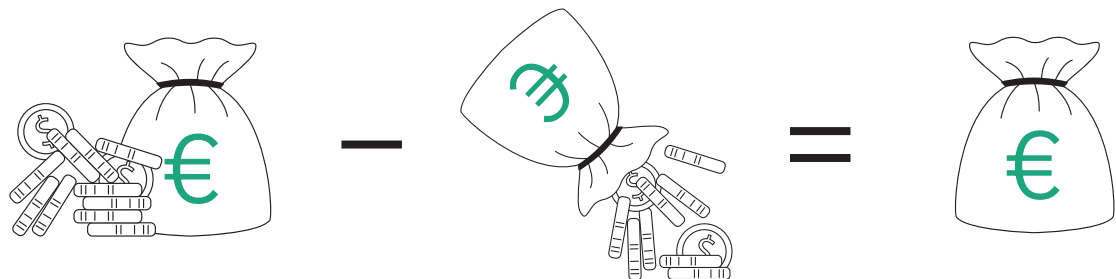
point-justice

MON BUDGET PENDANT mon incarcération

La détention a des conséquences
sur votre situation financière.



J'ÉLABORE MON budget prévisionnel



Ressources

L'argent qui rentre

Dépenses

L'argent qui sort

Solde

L'argent qui reste



Si le solde est négatif,
j'ai des dettes.

COMMENT procéder ?

1. Lister mes dépenses (notamment mes crédits en cours, indemnisation des victimes, loyers, amendes, factures impayées, pension alimentaire...).
2. Lister mes ressources (quels sont mes revenus ou aides après mon incarcération ?).
3. Comparer le montant de mes dépenses au montant total de mes ressources : quelles sont mes capacités actuelles de paiement ?
4. Si j'ai des dettes (crédit, loyer etc...), je regarde ma possibilité de paiement pour proposer un échéancier (dates auxquelles je vais verser une certaine somme pour rembourser ma dette) à mes créanciers (personnes auxquelles je dois de l'argent).
5. S'il n'est pas possible de proposer un échéancier, je dois prévenir mes créanciers et tenter de trouver une solution amiable (délais de paiement). Je peux saisir le juge du contentieux de la protection pour demander une suspension de mes crédits.
6. Si ma situation financière ne semble pas pouvoir s'améliorer et risque de s'aggraver, je peux déposer un dossier de surendettement à la Banque de France.

Voir le guide
« Le surendettement
et la détention »



Il va falloir faire le point sur les dépenses qui ne seront plus nécessaires pendant mon incarcération (abonnement à la salle de sport, Netflix, par exemple) : **je fais la liste de mes contrats à résilier.**

Une check-list et un modèle de lettre-type sont proposés dans le guide « Résiliation des contrats de consommation ».



Est-il nécessaire que je garde mon logement en location pendant mon incarcération ?

Les loyers sont une dépense importante qu'il ne faut pas négliger.

> Voir guide « Gérer mon logement » qui vous permettra de choisir la solution adaptée à votre situation.

J'ai des crédits à payer

Il faudra vérifier quelles sont les possibilités permettant de les suspendre, ou vérifier si une assurance peut prendre en charge les remboursements, ou mettre en place un échéancier.

> Voir guide « Crédits ».

Je verse une pension alimentaire pour mes enfants

L'obligation de versement de la pension continue pendant ma détention. Si je n'ai plus les ressources suffisantes, je peux saisir le juge aux affaires familiales.

> Voir guide « Pension alimentaire et détention ».

J'ai été condamné à payer une amende et à indemniser la victime : comment payer mes dettes pendant la détention ?

J'utilise mon compte nominatif.

> Voir guide « Les dettes pénales ».